

Le 22 août 2023

Arrêté n° 2023.08.840A

**DELEGATION DANS LES FONCTIONS D'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL
A Monsieur Jean-Frédéric FABERT
CONSEILLER MUNICIPAL**

Le Maire de la Ville de Montélimar,

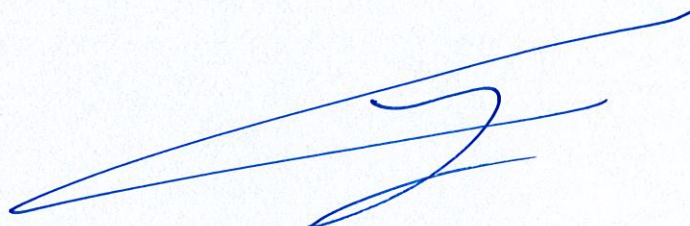
Vu le Code Civil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-18,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Jean-Frédéric FABERT est délégué pour exercer, en notre lieu et place, les fonctions d'Officier de l'Etat Civil le 26 août 2023.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Procureur de la République, près le Tribunal de Grande Instance de Valence (Drôme).



Le Maire